

# Soutien aux projets étudiants



## La commission Culture actions et vie de campus



Issue du fusionnement des commissions Culture actions et des appels à projets CVEC, la commission Culture actions et vie de campus se réunit tous les deux mois pour étudier les demandes de soutien financier des associations étudiantes et des étudiants.



Elle est composée : de représentants du CROUS de Versailles, des représentants des universités de l'académie, de responsables de la vie étudiante des écoles ainsi que des élus étudiants au Conseil d'administration du CROUS.



Cette commission est académique et est abreuvée par le budget Culture actions ainsi qu'une part du budget CVEC du CROUS (33%).



L'objectif de cette ré-organisation est de simplifier le cheminement des associations et des étudiants vers un financement de leur projet.

### Les critères d'éligibilité :



#### Être présenté OBLIGATOIREMENT par :

- > Un ou plusieurs étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et suivant une formation donnant droit au statut étudiant
- > Ou une association étudiante



Être en lien avec les orientations prioritaires fixées par le ministre de l'enseignement supérieur ou dans les autres champs de la vie étudiante.



Être novateur et, s'il a déjà été présenté les années précédentes, contenir de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique sauf si grand plébiscite du public étudiant).



Mettre en exergue une dynamique d'animation de la vie étudiante (OBLIGATOIREMENT une restitution de projet dans le milieu étudiant faisant partie intégrante du projet et développée dans le dossier).



Présenter un budget équilibré



S'engager à faire apparaître le logo du Crous sur tous les supports de communication relatifs au projet.

### Les critères de non-éligibilité :

#### Ne pourront être examinés les projets :

- > Non conforme aux thèmes définis par décret
  - > Déjà achevés à la date limite de dépôt du dossier
  - > À but lucratif ou commercial
  - > Présentant des dépenses d'investissement ou de fonctionnement associatives
  - > Faisant partie du cursus universitaire obligatoire de l'étudiant (projets sanctionnés par une note ou toute autre forme d'évaluation, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport, tutoré (même sans évaluation) par un ou des professeurs, mis en place lors de temps spécifiques faisant partie du cursus pédagogique d'une formation ; projets dont l'objet est identique au sujet de recherche universitaire du ou des porteur(s) de projet)
  - > Les participations à un raid
  - > Les voyages touristiques, les soirées d'intégration ainsi que les campagnes corporatistes
- Pour plus d'informations, retrouvez le guide de l'appel à projets, le calendrier des commissions ainsi que les formulaires adéquats disponibles sur le site internet du CROUS de Versailles, rubrique « appel à projets ».

Pour toute information concernant cette commission :

[projets.cvec@crous-versailles.fr](mailto:projets.cvec@crous-versailles.fr)

Crous de Versailles  
145 bis Boulevard de la Reine, 78000 Versailles  
[crous-versailles.fr](http://crous-versailles.fr), le bon réflexe !